Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

AGECE CHARLES PEGUY

Association
Siège social : 3, rue de la Sèvre
44190 GORGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

AGECE CHARLES PEGUY
Association
Siège : 3, rue de la Sèvre
44190 GORGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association AGECE CHARLES PEGUY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGECE CHARLES PEGUY relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux subventions d'investissement précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons aussi vérifié le bien-fondé des concours publics et subventions d'exploitation inscrits en comptabilité. Nous nous sommes assurés de leur correcte comptabilisation ainsi que de leur bon rattachement à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 15 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

BILAN - ACTIF

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF	Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023			01/09/2021 au 31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	131 406,46	122 730,58	8 675,88	16 328,45
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	465 641,65	79 773,22	385 868,43	394 476,36
Constructions	22 347 448,02	13 322 850,87	9 024 597,15	10 029 158,06
Installations techn., matériel et outil. ind.	3 258 509,48	2 445 854,05	812 655,43	649 942,32
Autres	626 380,42	555 039,06	71 341,36	113 782,39
Immobilisations corporelles en cours	35 088,00		35 088,00	
Avances et acomptes				29 445,60
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	9 431,60		9 431,60	9 252,24
Prêts				
Autres	600,00		600,00	350,00
TOTAL (I)	**26 874 505,63**	**16 526 247,78**	**10 348 257,85**	**11 242 735,42**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	177 647,59	7 277,00	170 370,59	45 628,98
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	594 838,07		594 838,07	419 991,67
Valeurs mobilières de placement	758 506,00		758 506,00	258 385,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 586 658,31		1 586 658,31	1 837 747,65
Charges constatées d'avance	110 791,07		110 791,07	97 781,13
TOTAL (II)	**3 228 441,04**	**7 277,00**	**3 221 164,04**	**2 659 534,43**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**30 102 946,67**	**16 533 524,78**	**13 569 421,89**	**13 902 269,85**

BILAN - PASSIF

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PASSIF	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Du 01/09/2021 au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	75 130,68	75 130,68
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	445 827,89	228 205,65
Excédent ou déficit de l'exercice	259 898,92	217 622,24
Situation nette (sous total)	*780 857,49*	*520 958,57*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	1 940 046,18	2 112 511,22
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**2 720 903,67**	**2 633 469,79**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	74 182,00	48 010,40
TOTAL (II)	**74 182,00**	**48 010,40**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		18 955,00
Provisions pour charges	92 706,00	92 654,00
TOTAL (III)	**92 706,00**	**111 609,00**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 557 305,23	10 139 072,72
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 113,95	175 035,87
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	490 252,38	462 501,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250 600,39	282 154,12
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 358,27	50 416,39
TOTAL (IV)	**10 681 630,22**	**11 109 180,66**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	**13 569 421,89**	**13 902 269,85**

COMPTE DE RÉSULTAT

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	10,00	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	462 720,31	389 117,84
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 225 675,42	2 871 828,61
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 863 877,70	4 682 340,67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	276 611,45	263 330,90
Utilisations des fonds dédiés	48 010,40	48 642,83
Autres produits	1 127,66	1 965,07
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**7 878 032,94**	**8 257 225,92**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	286 392,74	239 168,12
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 779 817,23	2 422 208,61
Aides financières	672 203,65	1 340 317,97
Impôts, taxes et versements assimilés	208 982,03	201 571,44
Salaires et traitements	1 856 763,75	1 820 269,90
Charges sociales	632 965,58	633 599,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 408 028,71	1 652 020,10
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	74 182,00	40 893,40
Autres charges	3 406,75	514,93
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**7 922 742,44**	**8 350 563,61**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-44 709,50**	**-93 337,69**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 923,15	2 096,29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**10 923,15**	**2 096,29**

COMPTE DE RÉSULTAT

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	294 021,21	313 600,78
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**294 021,21**	**313 600,78**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**-283 098,06**	**-311 504,49**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**-327 807,56**	**-404 842,18**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	18 273,99	16 032,66
Sur opérations en capital	578 474,26	641 169,05
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 955,00	17 343,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**615 703,25**	**674 544,71**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	27 944,77	39 434,81
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	52,00	12 645,48
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**27 996,77**	**52 080,29**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**587 706,48**	**622 464,42**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**8 504 659,34**	**8 933 866,92**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**8 244 760,42**	**8 716 244,68**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**259 898,92**	**217 622,24**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 799,00	2 484,00
Bénévolat		
TOTAL	**2 799,00**	**2 484,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 799,00	2 484,00
TOTAL	**2 799,00**	**2 484,00**
TOTAL	**259 898,92**	**217 622,24**

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT : ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	0		
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0		
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 13 569 421,89 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 259 898,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accords conclus au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.
Elle assume notamment la responsabilité :
- d'un établissement qui remplit les missions définies à l'article L 813-1 du code rural, dont le contrat avec l'Etat est régi par l'article L.813-1 et r.813-1 et suivants du code rural,
- d'un lycée d'enseignement général (et professionnel)..., relevant du ministère de l'Education nationale et dont le contrat avec l'Etat est régi par les articles du titre IV du code de l'Education.

L'association, à travers les établissements dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle, à l'élévation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionelle.

Par son objet l'association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objet, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet.
L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation ou la culture sous toutes leurs formes.
Plus particulièrement l'Association pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, à titre gratuit ou à titre onéreux, et d'une manière générale se livrer à toute activité de quel que nature que ce soit, parce qu'elle participe à l'animation du monde rural. Toutefois, ces activités ne pourront devenir prépondérantes.

L'Association agit en conformité avec les finalités de l'Enseignement Catholique. A ce titre conformément au statut de l'Enseignement Catholique promulgué par les Evêques de France le 14 Mai 1992, elle reconnait, pour les établissements d'enseignement dont elle a la charge, l'autorité de tutelle exercée par la Direction Diocésaine de Loire-Atlantique.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le Lycée CHARLES PEGUY est un établissement privé d'Enseignement Général, Professionnel et Technologique qui propose des formations diversifiées et diplomantes de la seconde à la licence.
Sur l'année scolaire 2022/2023, il y avait 41 classes LEGT, 21 classes LTPA, 6 groupes apprentissage.

L'effectif était de 1.780 élèves.

Les moyens mise en oeuvre :
Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 81,44 ETP sur l'Education Nationale (LEGT) et 40,54 ETP par le Ministère de l'agriculture (LTPA)
Personnel salarié de l'association : 55,78 ETP
Locaux scolaires :
- Gorges : 7175 m2 de terrain, propriété de la Fondation La Providence sur lequel ont été érigés des bâtiments financés par l'association de gestion.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de traitement comptable

Conformément à la nouvelle nomenclature comptable applicable notamment aux lycées agricoles, la prestation pédagogique assurée par un UFA en sous-traitance d'un CFA est désormais à comptabiliser en compte 706270 et non plus en compte 734100. Ce reclassement a été effectué pour cet exercice 2022/2023.

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du reglement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du reglement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui reforme le reglement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Août 2023 ont été établis et présentés conformement aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements d'Enseignement Privé.

L'association AGECE CHARLES PEGUY a ventilé comptablement ses activités dans les 4 secteurs suivants :
- Secteur Lycee
- Secteur CFC (Centre de Formation Continue)
- Secteur UFA (apprentissage)
- Secteur fiscalisé (activité commerciale)

Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités correspondantes aux personnes rémunérées par l'association font l'objet d'une provision comptabilisée en compte 15 pour un montant de 92.706 €, charges sociales comprises. Comme l'année dernière, la provision a été calculée non seulement en tenant compte de l'ancienneté, mais aussi par rapport à l'âge actuel des salariés, l'âge prévu de départ à la retraite, l'ancienneté au moment du départ, ainsi qu'une

hypothèse de progression des salaires et une estimation du turn-over.
L'Agece Charles Peguy cotise au régime de mutualisation du CNEAP et de la CANAREP pour les enseignants. Il n'y a donc pas de provision à constituer.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récuperables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de reglement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de reglement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les immobilisations qui ont fait l'objet d'une décomposition par composant sont les bâtiments et la mise aux normes du système d'incendie. Ceux-ci ont été amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Amenagements et installations	10 ans
- Equipements, materiels	1 à 10 ans
- Mobilier et informatique	2 à 10 ans
- Constructions	10 à 50 ans
- Amenagements des constructions	5 à 10 ans
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans
- Amenagts constructions sol aut	2 à 20 ans
- Materiel de Transport	5 à 6 ans

<u>Informations complémentaires:</u>

La Fondation de la Providence a précisé par courrier du 8 juillet 2002 mettre gratuitement à disposition de l'AGECE CHARLES PEGUY les immeubles situés sur la parcelle AC 351 (commune de Gorges).
Les constructions édifiées sur cette parcelles AC 351 ont été construites et financées par l'AGECE CHARLES PEGUY et elles restent inscrites à l'actif du bilan de l'association en tant que "constructions sur sol d'autrui", conformément à une note d'information de l'UDOGEC de Loire Atlantique. La Fondation la Providence n'inscrit à son propre bilan que la valeur du terrain.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fiscalisation des activités commerciales

Depuis le 7 janvier 2014, l'Agece Charles Peguy est fiscalisée sur la partie de son activité dédiée à l'accueil de groupes les soirs, week-ends et vacances scolaires : location de salles, restauration, internat.

Un secteur "activité fiscalisée" existe donc au sein de la comptabilité de l'AGECE Charles Peguy pour isoler cette activité.

Provisions

Une provision de 18.955 € était constatée sur les exercices précédents, correspondant à l'évaluation d'un risque d'avoir à reverser une partie d'une subvention perçue par le Département de la Vendée suite à un désaccord portant sur le nombre de migrants accueillis et hébergés entre le 18/12/2018 et le 28/02/2019 aux Landes Genusson.
Le risque étant éteint, cette provision a été reprise sur l'exercice.

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	125 934		5 472
CORPORELLES	Terrains	459 342		6 300
	Constructions Sur sol propre	15 468 206		1 333
	Constructions Sur sol d'autrui	5 271 519		
	Constructions Instal.géné., agencts & aménagts const.	1 606 390		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	3 187 040		486 945
	Autres immos corporelles Instal. géné., agencts & aménagts divers	53 540		
	Autres immos corporelles Matériel de transport	576 245		3 306
	Autres immos corporelles Matériel de bureau & info., mobilier			
	Autres immos corporelles Emballages récupérables & divers			35 088
	Immobilisations corporelles en cours	29 446		
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	26 651 728		532 973
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	9 253		179
	Autres titres immobilisés	350		250
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV	9 603		429
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	26 787 265		538 874

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II			131 406	
CORPORELLES	Terrains			465 642	
	Constructions Sur sol propre			15 469 539	
	Constructions Sur sol d'autrui			5 271 519	
	Constructions Ins. gal. agen. amé. cons			1 606 390	
	Inst.tech., mat. outillage indus.		415 475	3 258 510	
	Autres immos corporelles Instal. géné., agencts, aménagts d.		5 290	48 250	
	Autres immos corporelles Matériel de transport		1 421	578 130	
	Autres immos corporelles Mat.bureau, info., mob.				
	Autres immos corporelles Emballages récup. div.			35 088	
	Immos corporelles en cours	29 446			
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	29 446	422 186	26 864 507	
FINANCIERES	Part. evaluees par mise en equivalence				
	Autres participations			9 432	
	Autres titres immobilisés			600	
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL IV			10 032	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	29 446	422 186	26 874 507	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	109 605	13 125		122 730
TOTAL	109 605	13 125		122 730
Terrains	64 865	14 908		79 773
Constructions — Sur sol propre	8 363 206	710 107		9 073 313
Constructions — Sur sol d'autrui	3 039 803	181 995		3 221 798
Constructions — Inst. generales agen. aménag. cons.	913 947	113 792		1 027 739
Inst. techniques matériel et outil. industriels	2 537 097	324 232	415 475	2 445 854
Autres immos corporelles — Inst. générales agencem. amén. div				
Autres immos corporelles — Matériel de transport	48 491	4 473	5 290	47 674
Autres immos corporelles — Mat. bureau et informatique, mob.	467 511	41 275	1 421	507 365
Autres immos corporelles — Emballages récupérables divers				
TOTAL	15 434 920	1 390 782	422 186	16 403 516
TOTAL GENERAL	15 544 525	1 403 907	422 186	16 526 245

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Differentiel de durée	Mode. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Differentiel de durée	Mode. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Constr. — Terrains							
Constr. — Sur sol propre							
Constr. — Sur sol autrui							
Constr. — Inst. agenc. et amén.							
Immo. corpor. — Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. — Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. — Mat. transport							
Immo. corpor. — Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. — Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
Total général non ventilé							

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'emission d'emprunt a etaler				
Primes de remboursement des obligations				

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations	92 654	52		92 706
	Prov. pour cngés sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	18 955		18 955	
	TOTAL II	111 609	52	18 955	92 706
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations - incorporelles				
	/ immobilisations - corporelles				
	/ immobilisations - Titres mis en équivalence				
	/ immobilisations - titres de participation				
	/ immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	4 892	4 122	1 737	7 277
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III	4 892	4 122	1 737	7 277
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	116 501	4 174	20 692	99 983
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		4 122	1 737	
	- financières				
	- exceptionnelles		52	18 955	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	600		600
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	8 414		8 414
	Autres créances clients	169 233	169 233	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	203	203	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Impôts sur les bénéfices			
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés	7 395	7 395	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	282 721	282 721	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	284 550	284 550	
	Charges constatées d'avance	110 791	110 791	
	TOTAUX	863 908	854 893	9 014

Renvois
(1) Montant des : - Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts & avances consentis aux associés (Prêts. physiques)
(3) Créances reçues par legs ou donations

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	110 791
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	110 791

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	546 954
Disponibilités	10 235
TOTAL	557 189

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	A l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 130,68		75 130,68				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres complémentaires							75 130,68
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	228 205,65		228 205,65		217 622,24		445 827,89
Excédent ou déficit de l'exercice	217 622,24		217 622,24		259 898,92	217 622,24	259 898,92
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 112 511,22		2 112 511,22				
Subventions d'investissement					169 819,00	342 284,26	1 940 046,18
TOTAUX	2 633 469,79		2 633 469,79		647 340,16	559 906,50	2 720 903,67

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lie a l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lie a l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lie a l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ERASMUS GLOBAL DAY	7 117,00		7 117,00		7 117,00				
ACTIONS INTERNATIONALES 21/23	633,40		633,40		633,40				
ERASMOVE KA121	35 902,00		35 902,00		35 902,00				
ERASMOVE KA220	4 358,00		4 358,00		4 358,00		6 910,00	6 910,00	
ACCREDITAT 2022 - CH PEGUY CONSORTIUM							67 272,00	67 272,00	
TOTAL	40 010,40		40 010,40		40 010,40		74 182,00	74 182,00	

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de credit (1) à plus d' 1 an à l'origine		9 557 305	616 512	2 334 256	6 606 538
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		366 114	366 114		
Personnel & comptes rattachés		14 071	14 071		
Securité sociale & autres organismes sociaux		33 765	33 765		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 820	4 820		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	374 776	374 776		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		69 063	69 063		
Dette representative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		17 358	17 358		
TOTAUX		10 500 892	1 559 299	2 334 256	6 606 538
Renvois (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	579 694			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 358
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 358

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 259
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 861
Dettes fiscales et sociales	21 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	31 125
TOTAL DES CHARGES A PAYER	134 952

CONTR. VOLONTAIRE EN NATURE

Une seule catégorie de contributions volontaire en nature a été distinguée :

-Le bénévolat :

Il s'agit du temps passé par les bénévoles au profit de l'association.

Les bénévoles sont représentés par les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, participant aux réunions et à diverses commissions.

Le nombre d'heures effectuées par ces personnes au cours de l'exercice 22/23 est de 234 heures.

En retenant un taux horaire au SMIC chargé, la participation de ces bénévoles peut être valorisé à 2.799 €.

ENGAGEMENTS REÇUS

Concernant les emprunts en cours au 31.08.2023 :

- L'emprunt CRCM du 4 juin 2009 dont le capital restant dû au 31.08.23 s'élève à 31.260 euros a reçu une garantie de la Commune de Gorges à hauteur de 50% du montant de l'emprunt soit 250.000 euros.
- L'emprunt CRCM souscrit le 8 janvier 2010 dont le capital restant du au 31.08.23 s'élève à 22.222 euros a reçu une garantie de la Commune de Clisson à hauteur de la totalité de l'emprunt.
- L'emprunt BFT souscrit le 30 juin 2012 dont le capital restant du au 31.08.23 s'élève à 4.695.000 euros a reçu une garantie de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson à hauteur de 50% du montant emprunté en capital, auquel s'ajoutent les interets et frais accessoires.
- L'emprunt CRCM souscrit le 19 Octobre 2018 dont le capital restant dû au 31.08.23 s'élève à 1.370.558 euros a reçu une garantie de la Communauté de Communes de Gorges à hauteur de 50% du montant emprunté en capital, auquel s'ajoutent les interets et frais accessoires.
- L'emprunt auprès de la Société Générale souscrit le 20 Juin 2019 dont le capital restant dû au 31.08.23. s'élève à 246.877 euros est garanti à hauteur de 100 % par une hypothèque conventionnelle sur le bien financé situé sur la commune de Gorges, 22 La Proutière .
- L'emprunt auprès du crédit mutuel souscrit le 17 mars 2020 dont le capital restant dû au 31.08.23 s'élève à 472.319 euros a reçu une garantie de la Commune de Gorges à hauteur de 210.000 euros tout compris.
- L'emprunt auprès du crédit mutuel souscrit le 17 mars 2020 dont le capital restant dû au 31.08.23 s'élève à 795.616 euros est garanti par un nantissement des comptes

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI-PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
SUBVENTION LOI FALLOUX 2022	226 439					226 439
TOTAL	226 439					226 439

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

20014B - ASSOC AGECE CHARLES PEGUY CONS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

DESIGNATION	CHARGES	PRODUITS
DONS	2 993	
REGUL PDT / EX ANTERIEUR		11 662
REGUL CH / EX ANTERIEUR	24 952	
PRODUITS CESSION IMMOBILISATIONS		18 835
QUOTE PART INVESTISSEMENT RAPPORTEE AU RESU		342 204
DOT PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES EXCEPTI	52	
PRODUIT S/ ACOMPTE FAMILLE NON PRESENT		6 612
SUBVENTION FALLOUX AFFECTEE AU REMBOURSEM		717 333
REPRISE PROVISION LITIGE		10 333
TOTAL	27 997	810 702